



Avis d'attribution provisoire de marché

Conformément aux dispositions du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public, l'Algérienne des eaux –zone d'Alger informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales, n°01/2025 « MARCHE A COMMANDE PORTANT SUR LA FOURNITURE ET LE TRANSPORT SUR SITE, D'UNE QUANTITE MINIMALE DE 600 TONNES ET UNE QUANTITE MAXIMALE DE 900 TONNES D'HYPOCHLORITE DE SODIUM 48°+2° CHLOROMETRIQUE POUR LE TRAITEMENT DES EAUX PRODUITE ET DISTRIBUEES DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE AU PROFIT DE L'ALGERIENNE DES EAUX, UNITES RELEVANT DE LA ZONE DE D'ALGER (UNITES DE BLIDA ET MEDEA)» paru le 28 octobre 2025 sur les quotidiens nationaux « El-Modjahid » et « Echaab » sous numéro ANEP 2516103942, qu'après évaluation des offres techniques et financières, le marché est attribué provisoirement sur la base du résultat suivant :

Entreprise attributaire/NIF	Note Technique /100 points	Note Financière Moins disant	MONTANT DA/TTC	DUREE DU MARCHÉ
SARL HYGIENE CHEMICALS PRODUCTION NIF : 000716097373544	100	LE MOINS DISANT	31 059 000,00 DA	(01) UNE ANNEE

Les soumissionnaires désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres technique et financière, sont invités à se rapprocher de la direction de l'administration et des moyens de l'Algérienne des eaux, zone d'Alger, au 97 parc Ben Omar, Kouba-Alger, au plus tard dans les trois (03) jours à compter du premier jour de cette publication d'attribution provisoire du marché.

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix, pourra introduire un recours, à déposer à l'adresse suivante: ADE, 97 parc Ben Omar, Kouba-Alger, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la première parution de cet avis dans la presse nationale.